

ministère au moment où le gouvernement en a annoncé l'établissement.

On ne saurait isoler cette définition des aspects techniques et administratifs du projet de loi. Tout nouveau ministre a en effet besoin d'un énoncé qui précise son rôle, son utilité, sa perspective et l'orientation qu'il entend donner à la société canadienne. Avant de parler de «multiculturalisme», terme que les gens peuvent entendre fort différemment, il importe de définir cette notion.

Ensuite, il importe de la définir dans le contexte du débat national sur ce que signifie pour nous vraiment le Canada. Ce n'est un secret pour personne que nous nous efforçons de réfléchir à ce qui caractérise le Canada, ce qu'il sera, l'orientation que nous voulons lui donner et les moyens que nous devons mettre en oeuvre pour que tous nos concitoyens s'y sentent chez eux partout. À l'heure actuelle, un comité parcourt toutes les régions du Canada pour consulter les gens à ce sujet.

Il y a lieu de répéter certaines vérités qui ont été dites. C'est certes une erreur de considérer que les Canadiens français et les Canadiens anglais soient les seuls à compter dans ce pays. Il est indubitable que les autochtones méritent de figurer dans la Constitution et dans toutes les autres documents qui définissent notre caractère national. Je m'empresse d'ajouter que les autochtones estiment qu'on doit leur reconnaître une place et une voix distinctes dans la société canadienne et que c'est à tort qu'on les englobe dans le cadre multiculturel où certains voudraient les faire entrer. Je dois dire que je suis d'accord sur ce point. Ils forment un autre groupe distinct de Canadiens qui est souvent oublié.

Il faut cependant reconnaître tout l'aspect multiculturel de notre pays, car il est fondamentalement aliénant pour les gens venus d'ailleurs que des îles britanniques ou des pays francophones de se faire décrire comme des anglais et des français. Beaucoup de résistance aux discussions constitutionnelles que nous entreprenons au Canada vient en fait de Canadiens qui ne sont d'origine ni anglaise ni française. Il importe d'insérer des définitions comme celle-là dans le projet de loi, ne serait-ce que pour dire, d'une façon symbolique, à ces Canadiens que nous reconnaissons le rôle fort important qu'ils jouent dans la société canadienne et que nous ne les oublierons pas.

### *Initiatives ministérielles*

Au fil des ans, j'ai constaté que des progrès avaient été réalisés dans le débat sur le multiculturalisme. C'est sans doute la raison pour laquelle je suis quelque peu déçu de l'hésitation qu'on semble manifester quant à l'étape que nous nous apprêtons à franchir.

J'ai parlé à bon nombre d'immigrants. Ma propre mère a quitté l'URSS à l'âge de 10 ans. Les premiers immigrants d'une foule de localités de la Saskatchewan sont toujours là pour nous parler. Cette province est d'ailleurs la seule du pays dont la population soit composée majoritairement de personnes d'origine ni française ni anglaise.

Nous avons jadis été aux prises avec un véritable problème pour avoir adopté une politique beaucoup trop proche du melting-pot américain. Les cultures, les langues et les coutumes qu'ont apportées avec eux les immigrants polonais, ukrainiens, allemands et scandinaves sont l'objet de risées et de mépris, de la même façon que les plus récents immigrants sont victimes de racisme et d'autres préjugés. Autrefois, la politique officielle des gouvernements semblait être d'assimiler les gens et d'effacer le plus rapidement possible ce qui les distinguait des autres. Notre société y a beaucoup perdu.

Les groupes ethniques et immigrants ont énormément enrichi la vie de ma propre localité, Prince-Albert. Trente-deux groupes constituent le Conseil multiculturel de Prince-Albert. Leur apport à notre collectivité est inestimable. Ils ont monté l'année dernière un spectacle intitulé Tapistrama qui a attiré 6 000 personnes. Ils enseignent l'anglais de tous les jours aux immigrants pour les aider à surmonter les angoisses de l'adaptation à un nouveau pays. Ils organisent des ateliers sur la discrimination raciale, travaillent de concert avec la Cour de la citoyenneté et parrainent des célébrations comme le Jour du drapeau, la Fête du Canada et la Semaine du civisme.

• (1710)

Il est remarquable que ces Canadiens de fraîche date rappellent à ceux d'entre nous qui sont ici depuis bien plus longtemps ce que signifie être canadien. Ils semblent souvent faire preuve de beaucoup plus d'enthousiasme à l'égard de la vie et de l'identité canadiennes que certains d'entre nous.

L'enthousiasme qui entourait le projet de loi C-18 a fortement diminué. Où sont les progrès que nous cherchons? L'an dernier, on a amputé de 15 p. 100 le financement des groupes qui défendent les intérêts des différents organismes multiculturels. Cela a considérablement réduit la capacité de ces organisations de planifier et d'appuyer leurs bénévoles au moyen de budgets télé-